

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 02 novembre 2023

TEMPÊTE CIARAN: LEVÉE DE L'INTERDICTION GENERALE DE CIRCULATION SUR LE DEPARTEMENT – LEVÉE DU **OPÉRATIONNEL** TERRITOIRE DU CENTRE **DEPARTEMENTAL**

• L'interdiction générale de circulation mise en place à la suite du passage de la tempête Ciaran est désormais levée par arrêté préfectoral.

Cependant, des difficultés importantes de circulation restent identifiées sur le réseau secondaire principalement. Les maires et le conseil départemental, en tant que gestionnaire de leurs voiries, sont ainsi fondés autant qu'ils l'estiment nécessaire à prendre tout arrêté d'interdiction de circulation sur les routes relevant de leur compétence. Les usagers de la route sont invités à en prendre connaissance.

Le Préfet précise que l'interdiction de circulation des transports en commun et des poids-lourds est également levée.

La seule mesure préfectorale de restriction restant en vigueur consiste en un abaissement de 20 km/h des vitesses autorisées sur tous les axes. Même si les routes réouvertes sont sécurisées par les services des routes, le Préfet appelle en effet à la plus grande vigilance et à la prudence : l'état des sols reste susceptible de présenter un danger pour les usagers.

• Accès à la téléphonie et à l'électricité

Comme le Préfet a pu le rappeler en conférence des maires, l'état des réseaux reste très dégradé malgré l'engagement maximal des équipes. Environ un tiers de la population reste ainsi privé d'électricité ce jeudi soir. Les publics prioritaires sont tous en cours de réalimentation par ENEDIS, ainsi que les sites

Cette situation impacte néanmoins pour certaines communes la distribution d'eau potable.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Concernant la téléphonie, il a été demandé à chaque opérateur de rétablir au plus vite ses réseaux. Les usagers sont invités à contacter leur opérateur.

• Le Centre Opérationnel Départemental (COD) est désactivé ce soir à compter de 20 heures. Il sera réactivé demain à partir de 8 heures.

La Cellule d'Information du Public (CIP) est également désactivée ce jour à 20 heures.

Le standard de la préfecture reste joignable H24 au 02 90 77 20 00.

Il est rappelé que pour les urgences opérationnelles les personnes doivent composer le 18 ou le 112 (pompiers), le 15 (SAMU) ou le 17 (police et gendarmerie). Il est impératif de ne pas saturer les services hors situation sensible.